

barcadère par MM. Kelly et Gray, négociants de cette place, et les a autorisés à percevoir un droit de un quart pour cent sur la valeur des marchandises débarquées en se servant de ce débarcadère.

La chambre des mises en accusation du tribunal criminel, ayant conclu contre le capitaine Legrand, du navire *le Cachalot*, prévenu de meurtre sur la personne d'un matelot à son bord, à la mise en liberté provisoire moyennant une caution de deux mille francs, le Commissaire de la République a autorisé ledit capitaine, qui était en relâche volontaire à Taiti, à continuer son voyage à Panama, pour de là se rendre en France.

Le 4^{er} mars 1854 a eu lieu l'ouverture de l'Assemblée législative indienne.

A dix heures du matin, M. le Commissaire de la République, accompagné de MM. les officiers de terre et de mer, en grande tenue, est allé prendre, à sa demeure, S. M. la Reine Pomare.

Une salve de 21 coups de canon a annoncé le départ de S. M. pour l'Assemblée législative, qui a marché entre deux haies de soldats, formée par toutes les troupes de la garnison, gendarmerie, artillerie, infanterie, compagnie indigène.

S. M. avait à sa droite M. le Commissaire de la République, et à sa gauche Ariifaaite, son mari.

A son arrivée au temple protestant, dans lequel a eu lieu la séance d'ouverture, la Reine a été reçue par le régent Paraita, à la tête de la députation.

Après les chants religieux, les prières et le sermon qui commencent toutes les cérémonies taïiennes, Ariifaaite a lu le discours suivant au nom de la Reine :

« MESSIEURS LES LÉGISLATEURS,

« C'est toujours pour moi un sujet de bien vive satisfaction que de voir les chefs, les grands-juges et les hommes sages, délégués par les hui-raatira des districts, se réunir en Assemblée législative pour améliorer les institutions du pays et s'occuper de ses intérêts.

« Ces intérêts me sont bien chers, et je me plais ici à témoigner publiquement au représentant de la grande nation qui nous a pris sous sa protection, ma reconnaissance bien sincère pour les soins qu'il y consacre.

« Depuis son arrivée parmi nous, les travaux agricoles, l'administration et la justice, les écoles, tout ce qui en un mot peut intéresser la chose publique, a été de sa part l'objet d'une vigilance aussi éclairée que soutenue.